Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2021
www.droitfederal.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

Procédure de consultation

Département fédéral de l'intérieur

Ordonnance sur la présentation des comptes de l'établissement de droit public de la Confédération «compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG)»

L'établissement de droit public de la Confédération compenswiss a été institué le 1er janvier 2019, avec l'entrée en vigueur de la loi sur les fonds de compensation. La tâche de compenswiss est d'administrer les Fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et du régime des APG. En vertu des dispositions légales, les comptes doivent présenter un état de la fortune, des finances et des revenus de l'établissement qui soit conforme à la réalité. Les normes de présentation des comptes utilisées actuellement ne remplissent pas cette condition. C'est pourquoi l'ordonnance fixe de nouvelles normes de présentation des comptes pour tout l'établissement. Celles-ci concernent tant l'activité opérationnelle de l'AVS, de l'AI et du régime des APG que les placements des trois fonds de compensation.

Date d'ouverture: 3 novembre 2021

Date limite: 16 février 2022

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:
https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2021/18/cons_1

10 novembre 2021 Chancellerie fédérale